

COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020 A 20H30
Salle du Conseil Municipal

Membres présents : Mme BALLIGAND Sylvie, M. BERTHOY Cédric, M. CINQUIN Romain, Mme CORNELOUP Danielle, M. DUMONT Ivan, M. DUPUIS Patrick, Mme GORISSEN-VAN EENIGE Marielle, M. GRISARD Bernard, M. MALATIER Serge, Mme JONDET Virginie, M. LARDY Jean-Paul, Mme RIZARD Corinne, Mme RIZARD Fabienne et M. VOUILLON Denis.

Excusé : /

Absent : M. GRONDIN Laurent

Procuration : /

Secrétaire de séance : Danielle CORNELOUP

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 05 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Rapport d'activités 2019 de la CCLCCB.

M. le Maire présente le rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de La Clayette Chauffailles en Brionnais. L'an dernier le conseil communautaire comprenait 47 membres. Le budget faisait état de 12 203 359 € pour les dépenses et de 13 291 615 € côté recettes. Le Maire présente ensuite les différentes zones d'activités telles que le bâtiment « Tiers-Lieu » de Baudemont, le parc d'activité de la Gare à Baudemont, la zone des tanneries – Sunnyland de La Clayette, le parc d'activité La Bruyère à Chauffailles. M. le Maire poursuit avec la mise en place du PLUI avec les avancées depuis 2019 et la mise en place prévue pour 2021.

Puis le rapport se poursuit avec le chapitre sur l'environnement notamment les déchets.

M. le Maire développe également les parties voirie, action sociale, tourisme, culture de ce rapport d'activités.

2. Rapport annuel de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

M. le Maire rappelle que la communauté de communes regroupe 29 communes pour environ 15 728 habitants. Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine, la collecte des recyclables est réalisé en 3 flux dans les 44 Points d'Apport Volontaire (PAV), ces emballages sont collectés chaque semaine par la société COVED qui transporte les emballages vers le centre de tri de Digoin. La collecte des papiers s'effectue toutes les 2 à 3 semaines par la COVED qui transporte ces déchets également vers le centre de tri à Digoin. Concernant les déchetteries, la location des bennes, leur transport et l'élimination des déchets sont assurés par la société CHAMFRAY.

Il est constaté que la fréquentation des déchetteries est en hausse de 15% pour La Clayette et 4.5% pour Chauffailles. Les plateformes des déchets verts, eux, montrent une augmentation beaucoup moins nette puisque celle de La Clayette fait état d'une augmentation de 0.65% alors que celle de Chauffailles est en baisse de 4.5%.

Le bilan de 2019 montre que les tonnages d'ordures ménagères résiduelles continuent de baisser depuis 2014 puisqu'elle est de 2 781 tonnes pour 2019 alors qu'il était de 3 100 tonnes en 2014. Les tonnages de recyclables en 2019 étaient de 32.95, enfin il faut noter que les tonnages d'encombrants dans la déchetterie de La Clayette sont en baisse pour la 1^{ère} fois en 5 ans.

3. Mise en place du RPI et point école.

Suite à la réunion sur le RPI du mois de juin, tout le monde semble motivé pour qu'en septembre la rentrée soit effective. Pour les communes de St Racho et Châtenay, une navette sera mise en place afin d'emmener les enfants à l'école maternelle de Varennes et l'école de Gibles. Concernant Gibles, le temps de transport est estimé à 50mn. La garderie se fera le matin à partir de 7h30, et le soir jusqu'à 18h30.

4. Mise aux normes de la cantine.

Suite à un contrôle de la cantine en février par la DDASS, des achats sont nécessaires afin de se mettre aux normes. Il est ainsi prévu l'achat de containers, de plaques froides, d'un chariot de transport, de 4 plats gastro, différents ustensiles de cuisine, d'un sèche-mains, d'un vestiaire avec 2 tenues de travail, d'une table en inox, d'un frigo et d'une cellule de refroidissement. Le coût total des devis s'élève à 5 582€ TTC. Tout le conseil municipal est d'accord pour investir dans la rénovation de la cantine et engager les frais exigés par les recommandations de la DDASS.

5. Orientation des bâtiments communaux.

Le conseil municipal décide que le local situé en face de la mairie pourrait être utilisé pour un pôle santé.

Le Maire explique que la dépendance se trouvant à côté de la mairie, et qui donne sur la rue des Forges, montre une vétusté assez importante au point de faire craindre qu'elle ne s'effondre. Il propose de se renseigner sur un éventuel achat de cette parcelle afin de faire démolir cette dépendance et proposer de réhabiliter cette parcelle par « Mâcon habitat ». Le conseil municipal accepte que le maire se renseigne sur l'achat éventuel de cette parcelle.

Enfin le maire annonce que le logement au-dessus de la cantine sera prochainement libre puisque les locataires actuels partiront d'ici trois mois.

6. Affaires diverses.

- Délibération pour la convention des ballades vertes.

M. le Maire rappelle que la commune avait pris une délibération le 28 juin 2019 en faveur de la convention avec la CCLCCB pour l'entretien des ballades vertes pour l'année 2019.

Le Maire rappelle également à l'assemblée que dans le cadre des sentiers ballades vertes, la CCLCCB confie, en application de l'article L5214-16-1 du CGCT, la gestion de l'entretien à la commune pour la partie fonctionnement.

Ce transfert concerne la gestion de l'entretien des sentiers de balades vertes et non la compétence qui reste dévolue, par les statuts, à la CCLCCB comme stipulé dans l'article 1 de la présente convention.

Après avoir porté à la connaissance de l'assemblée la convention entre la CCLCCB et la commune du Gibles sur l'entretien des sentiers de ballades vertes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité, la convention telle qu'elle a été présentée ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, conclue entre la CCLCCB et la commune.

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

- Travaux.

M. MALATIER détaille l'achat d'une tarière thermique pour la commune, le montant du devis s'élève à 399€ HT. Il rappelle que celle-ci sera importante notamment pour la mise en place des panneaux en vue de l'adressage. Le conseil municipal valide ce devis.

M. DUPUIS présente le devis demandé pour les travaux du local technique de l'entreprise JOLY. Ce devis concerne la fourniture et la pose de la faïencerie mais aussi du carrelage. La totalité du devis se monte à 1 665€ HT. Le conseil municipal ne donne pas son accord. L'agent technique assurera la pose.

M. MALATIER informe le conseil municipal que les pneus du tracteur ont dû être changés. La réparation s'élève à 1 255€ HT.

M. DUPUIS propose à des bénévoles de venir désherber le cimetière le samedi 04 juillet le matin.

M. le Maire explique que rue de la Charnée, un drain a été dégradé suite à des travaux pour la fibre qui ont eu lieu en février dernier. Suite à de multiples échanges, il explique que de nouveaux travaux seront effectués à cet endroit afin de poser un nouveau drain.

- Délibération nouveau suppléant pour le syndicat des eaux.

VU la délibération du 05 juin 2020 ;

Cette délibération vient rectifier la délibération du 05 juin 2020 concernant la désignation des délégués pour le syndicat Intercommunal des eaux du Brionnais.

Sur la précédente délibération 2 titulaires avaient été nommés M. VOUILLON et M. CINQUIN, ainsi qu'un suppléant M. DUPUIS.

Un deuxième suppléant doit être nommé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

NOMME Mme CORNELOUP comme 2^e suppléant pour le syndicat Intercommunal des eaux du Brionnais.

- M. BERTHOY et M. LARDY signalent 2 lampadaires qui clignotent à proximité de leur habitation.
- Indemnités du maire et des adjoints.

Suite aux élections du Maire et des adjoints du 25 mai 2020 ;

VU la délibération pour la création des postes d'adjoints du 25 mai 2020 ;

Le Maire rappelle que le Conseil doit fixer le montant des indemnités de fonction dans les 3 mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Après avoir pris connaissance des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction de Maire et d'Adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE les indemnités de fonctions aux élus locaux de la manière suivante :

- Le Maire : 33% de l'indice brut 1027.

- Le 1^{er} adjoint : 9.2% de l'indice brut 1027.

- Le 2^e et 3^e adjoint : 7.6% de l'indice brut 1027.

DIT que ces indemnités de fonction sont prises en compte à partir du 25 mai 2020.

- Communication.

Suite à la réunion de la commission communication, il a été envisagé plusieurs pistes : organisation d'un repas au restaurant ; entretenir un « jardin ratatouille » en cultivant des légumes à travers la commune, puis les cueillir et les cuisiner en faisant un repas à thème par exemple « ratatouille » ; enfin Mme VAN EENIGE propose de mettre en place un site Internet dédié à la commune et demande au conseil municipal de réfléchir aux informations qu'il souhaite voir apparaître sur celui-ci.

- Mme CORNELOUP invite les bénévoles à venir s'occuper des géraniums en taillant les fleurs desséchées et en les désherbant.
- Travaux place du marché.

M. le Maire expose le devis de THIVENT concernant l'aménagement de la place du marché. Il rappelle que ces travaux visent à élargir l'entrée et la sortie sur la rue entre les deux places du marché. Le montant du devis s'élève à 5 066.88€ HT. Le conseil municipal valide ce devis.

- Travaux trottoirs.

M. le maire présente le devis de THIVENT concernant des travaux afin d'aménager un trottoir depuis la cour de M. et Mme MILLET jusqu'à l'église afin que Lilou MILLET puisse circuler avec son fauteuil électrique. Le coût de ces travaux se monte à 7 300€ HT. Le conseil municipal propose d'essayer de faire baisser ce devis.

- Délibération Refuge/Fourrière.

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'assemblée générale du 21 février 2020, le comité syndical du SI Refuge Fourrière a accepté le retrait des communes de Melay et Le Donjon. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces retraits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité, le retrait des communes citées ci-dessus du comité syndical du SI Refuge Fourrière.

- Délibération rectification pour la désignation des délégués pour le SMAAA.

VU la délibération du 05 juin 2020 ;

Cette délibération vient rectifier la délibération du 05 juin 2020 concernant la désignation des délégués pour le syndicat Intercommunal des eaux du Brionnais.

Sur la précédente délibération 2 représentants avaient été nommés

Or il s'avère que c'est la communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais, dont notre collectivité fait partie, qui adhère au SMAAA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

RETIRE M. MALATIER Serge et M. GRISARD Bernard comme représentants au SMAAA.

- Délibération rectification pour la désignation des délégués pour le SYDESL.

VU la délibération du 05 juin 2020 ;

Cette délibération vient rectifier la délibération du 05 juin 2020 concernant la désignation des délégués pour le syndicat Intercommunal des eaux du Brionnais.

Sur la précédente délibération 2 titulaires et deux suppléants avaient été nommés

Or un seul suppléant doit être nommé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

RETIRE Mme JONDET comme 2^e suppléant pour le SYDESL.

Ainsi les titulaires sont donc M. MALATIER serge et Mme CORNELOUP Danielle ; le suppléant est M. GRISARD Bernard.

La séance a été levée à minuit.